CARTE COMMUNALE

CARTE COMMUNALE DE POILLY

3.2 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Transmission en sous-préfecture en annexe de la délibération du 14/11/2024 approuvant les dispositions de la Carte Communale.

Pour la Présidente,
La Vice-pr®sidente,

Nathalie MIRAVETE

Date : Mars 2017 SERVITUDES_PAC_POILLY.WOR	Echelle : 1/10 000e

auddicé

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires de la Marne

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

LEGENDE

AVERTISSEMENT

Certaines servitudes ne sont pas reportées sur la carte faute de réponses des gestionnaires de la ou des servitude(s).
La présente carte n'a qu'une valeur informative.

REPRODUCTION INTERDITE
Source: ©IGN-SCAN25®

A4 Conservations des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l' emprise du lit de ces cours d'eau

AC1 Monuments historiques - Servitudes de protection des monuments historiques - monuments classés ou inscrits

AS1 Conservations des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmétre de protection des eaux

EL7 Circulation routière - Servitudes d'alignement (non matérialisé sur le plan - cf se reporter à la liste des servitudes)

I4 RTE Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

ERDF - lignes aériennes
- lignes souterraines

T 1 Voies ferrées - Servitudes relatives aux chemins de fer

T 7 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques "Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières" (arrété ministériel du 25 juillet 1990 applicable sur tout le territoire national)

